

Réunion du Conseil Municipal
COMPTE-RENDU
Séance du
Vendredi 21 février 2020 – 20h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2020
20h30

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2020
- 1 – Budget : Compte Administratif, Budget primitif, emprunt
- 2 – Ressources humaines : revalorisation du traitement indiciaire des élus
- 3 – Aides aux séjours scolaires 2020
- 4 - Questions diverses

L'an deux mille vingt, le 21 février à 20h30, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 13 février 2020.

Présents : Mesdames FAU-RATTIER Sylvie et CERLES Sylvie, Messieurs LATAPIE Michel, BOSC Didier, BOUTARIC Bernard, LATREMOLIERE Eric et LEVEAU Daniel.

Absentes excusées : Mesdames CARRIE Sylvie, LATAPIE Martine et NOEL Delphine.

M. le Maire propose que la lecture du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2020 soit faite. Au terme de la lecture M. le Maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

1 – BUDGET

Monsieur le Maire explique au conseil que le compte de gestion n'a pas été encore reçu. Il propose donc de procéder à un premier examen du compte administratif et de reporter le vote à la prochaine séance. De fait, le vote du budget primitif est également reporté.

2 – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire explique au conseil qu'une revalorisation des indemnités des élus peut être votée dans la limite de 25.5% pour le maire et de 9.9% pour les adjoints. Après discussion, les membres du conseil décident de reporter le vote de la revalorisation des indemnités à la prochaine séance.

3 – AIDES AUX SEJOURS SCOLAIRES 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que par délibération du 27 novembre 2017, la commune avait adopté le financement d'une participation aux séjours scolaires et de loisirs pour les enfants scolarisés dans les collèges de Maurs et

du RPI St Constant-St Santin. Après délibération, le conseil municipal décide de reconduire le financement sous les mêmes conditions, soit 10 € par nuitée et par enfants.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire soumet au conseil un appel à contribution pour le Fonds de Solidarité pour le logement émanant du Conseil Départemental du Cantal. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à ce fonds de solidarité pour l'année 2020 à hauteur de 350€.

Monsieur le maire explique au conseil qu'il convient de valider l'engagement de la collectivité dans la réalisation de l'opération de renforcement et d'assainissement de la voirie communale 2020 et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son financement. Il précise que le montant de l'attribution du Fonds Cantal Solidaire au titre de l'année 2020 dont le montant est de 6 000 € a été calculé sur une base de dépenses de 30 000,00 € HT.

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents :

- valide l'engagement de la collectivité dans la réalisation de l'opération de renforcement et d'assainissement de la voirie communale,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires à son financement au budget 2020 selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération (HT)	36 107.00 €	Fonds Cantal Solidaire :	5 000.00 €
TVA	7 221.40 €	Fonds propres :	38 328.40 €
TOTAL	43 328.40 €	TOTAL :	43 328.40 €

Monsieur le Maire explique au Conseil que le projet de construction d'une maison d'habitation par M. Denis Cahors nécessite la régularisation de voirie communale menant à son terrain au lieu-dit Bonis. Pour ce faire, il propose au conseil d'acquérir la parcelle cadastrale n°A1605 appartenant à M. André RATIE. Ayant obtenu l'accord du propriétaire et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- décide d'acquérir la parcelle cadastrale A1605 sise au lieu-dit Bonis à Montmurat d'une superficie de 14m2 au prix de 0.50€ le mètre carré.
- décide de prendre en charge l'ensemble des frais liés à cette acquisition à savoir les frais notariés et de géomètre
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire et d'inscrire les crédits au budget 2020 de la commune.

Monsieur Michel Latapie soumet au conseil les remarques faites par M. Boris au sujet de la plaque commémorative en l'honneur des anciens combattants expliquant qu'il convient contrairement à l'exemplaire situé dans l'église, de supprimer tous signes de religion. En revanche, le conseil décide de conserver les noms et prénoms tels qu'ils figurent sur l'ancienne plaque.

Au terme des discussions, la séance est levée à 21h30.

Le Maire.